Jet d’un galet de 4,5 kilos : huit mois ferme pour Abdelhamine (Valence)

21/04/2010 à 22h11

A l’origine des faits qui ont amené hier après-midi Abdelhalime Lahcen devant le tribunal correctionnel, une succession d’incivilités qui a mal tourné.

A peine âgé de 20 ans, ce dernier devait répondre de violence avec usage d’une arme. Il ressort en effet du dossier que le 19 mars dernier, le jeune homme a jeté un gros galet de 4,5 kg sur le pare-brise d’une voiture, blessant grièvement le conducteur au visage. Le certificat médical établit 21 jours d’ITT.

En cause : « M. Vidal, la victime, l’a empêché de faire un créneau et a refusé ensuite de reculer alors que celui-ci voulait se garer sur les boulevards », a ainsi résumé la présidente.« Pourquoi vous être énervé », l’interroge-t-elle ?« Quand je suis sorti de la voiture, il m’a mis une droite dans le nez et m’a insulté. J’ai vu rouge alors je lui ai rendu les coups », explique calmement le jeune homme, les mains croisées derrière le dos.Les choses en seraient restées là si les deux hommes ne s’étaient pas retrouvés un peu plus loin. Une rencontre qui serait le fait du hasard. Tout le monde était au moins d’accord sur ce point hier, sauf peut-être le représentant du parquet, Bruno Charve.

« Quand je suis rentré sur Fontbarlettes je l’ai recroisé. Je me suis alors arrêté sur la rocade pour prendre une pierre de décoration.J’avais conscience qu’elle était grosse mais je visais la carrosserie ».

Source